



Le 19 novembre 2025

Compte-Rendu FORCE OUVRIÈRE Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA des DDI du 18 novembre 2025

Une année blanche ou presque, côté feuille de route...

Retrouvez les éléments portés par **FO** en ouverture de séance [ICI](#).

Les points saillants issus de cette FS :

Avancement des projets immobiliers DDI

→ **À retenir :** **FO** demande depuis des mois, voire des années, d'avoir une véritable visibilité sur la politique immobilière impactant nos services. Depuis le transfert du pilotage du dialogue social des DDI des services du Secrétaire général du 1er Ministre au ministère de l'Intérieur (MI), ces thématiques qui échappent aux compétences du périmètre ATE sont difficiles à mobiliser pour le pilote qu'est le Ministère de l'Inérieur. **FO** a invoqué l'urgence à ce que les services compétents viennent informer les instances et rendre compte de l'avancée et des décisions impactant nos conditions de travail. À croire que ces services ne veulent pas communiquer auprès des services concernés les infos qu'ils donnent pourtant volontiers à la presse spécialisée... Pour tenter de nous satisfaire *a minima*, un retour premier d'expérience de projets déjà présentés en réunion de la FS (Rouen, Lille, Toulon) a été présenté.

Risque amiante dans les locaux occupés par les agents des DDI

→ **À retenir :** Lors d'un point réalisé à la Formation Spécialisée (FS) de mars dernier, **FO** avait relevé l'urgence à finaliser le travail de recensement des diagnostics techniques amiante (DTA) des bâtiments construits avant 1997 réalisés et mis à disposition des DDI. Si nous avons pu constater une évolution positive dans ce travail de recensement, des situations dans certains services nous interrogent et préoccupent en matière de prévention.

Santé au travail des Inspecteurs du permis de conduire (IPSCR)

→ **À retenir :** le cahier revendicatif du SNICA-FO visant à mieux prévenir les risques encourus par les agents du permis de conduire (IPCSR), a été remis il y a tout juste 1 an par **FO**. Il a permis d'inscrire dans la durée des points de suivi en réunion de la FS avec la direction métier : plan d'actions, réflexions pour une meilleure prise en compte des risques professionnels... **FO** ne lâche rien pour que des propositions aboutissent !

Baromètre social 2024 de l'ATE ; retour sur l'enquête flash

→ **À retenir :** suite à sa présentation à la FS des DDI de mars dernier, **FO** avait rappelé les enjeux d'appropriation des résultats et de mise en œuvre d'actions concrètes au sein des services locaux. Cette enquête flash précise les DDI disposant ou non de ces plans, mais reste non exhaustive. **FO** demande à ce que la FS DDI reste informée des suites données tant que nécessaire.

Campagne de vaccination antigrippale

→ **À retenir :** Un focus est demandé pour les personnels de DDI susceptibles d'être exposés aux virus Influenza aviaires et porcins, mais pas que...

Tableaux de suivi des demandes et des signalements

→ **À retenir :** Pour les diverses demandes exprimées en séance, un suivi des suites données et des engagements pris par l'administration est maintenu et efficace.

Pour ce qui relève des suivis des situations signalées au fil de l'eau par les organisations

syndicales, c'est une autre histoire, le jeu de poker menteur restant parfois de mise.

L'occasion pour **FO** de revenir sur quelques situations sensibles pour lesquelles les réponses de l'administration ne sont pas satisfaisantes et de relayer en séance les attentes de terrain. Le travail et l'engagement des représentants locaux doivent payer et être respectés, si ce n'est, reconnus...

Calendrier prévisionnel 2026

→ **À retenir :** l'administration a proposé un calendrier prévisionnel des réunions de la F3SCT des DDI et des groupes de travail prévues en 2026. De nouvelles modalités de travail à tester avec des journées entières de GT consacrer à 2 thématiques de la feuille de route que la DRH doit encore nous préciser. **FO** mettra tout en œuvre afin que la feuille de route puisse avancer au mieux dans cette dernière ligne droite avant le renouvellement des instances.

Mais aussi :



Approbation du PV du 30 juin 2025

→ **À retenir :** Le procès-verbal de la dernière instance est acté. Si les objectifs de production des PV restent tenus, **FO** demande à ce que les délais de transmission aux membres puissent être respectés. Des transmissions de documents jusqu'à la veille, voire des remises en séance, sont inacceptables.

Questions diverses

L'administration a placé en points divers le point demandé par **FO** sur la restauration collective. Sont également abordés les points abordés en propos liminaires par **FO** concernant notamment le déploiement de l'Intelligence Artificielle sans aucune étude d'impacts en DDI.

En préambule, et en réponse à nos propos liminaires, Mme la présidente annonce ne pas commenter nos positions affirmées contre les textes relatifs au renforcement des pouvoirs des préfets, notre action intersyndicale au CSA du 6 novembre l'ayant visiblement marquée.

Point 1 Approbation du procès-verbal de la FSSSCT du 30 juin 2025

Le PV de la FS du 30 juin dernier est présenté pour avis et a été approuvé à l'unanimité avec la prise en considération de propos complémentaires. Il est convenu que l'ajout de l'appartenance syndicale lors des prises de

parole soit de nouveau mentionnée aux prochains procès-verbaux. Ce procès-verbal sera disponible sur l'intranet du ministère de l'Intérieur dans la rubrique dialogue social. À retrouver [ICI](#)

Point 2 Point d'avancement relatif aux projets immobiliers dans les DDI

De quoi parle-t-on ?

La circulaire Borne du 8 février 2023 a défini une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État, tout en laissant une marge de manœuvre aux acteurs locaux, pour tenir compte des contraintes des métiers exercés et de la réception du public.

Cette circulaire fixe des normes de surface par agent beaucoup plus restrictives qu'auparavant et préconise de nouvelles formes d'organisation du travail dans les bureaux occupés par les agents.

L'information de la FSSCT des DDI à ce sujet a consisté jusqu'ici en la présentation :

- de la liste des livraisons des cités administratives et sites multi-occupants, lors de la réunion de la FS SCT des DDI du 2 avril 2024,
- des projets importants de regroupements et déménagements de services de différents ministères des DDI dans de nouvelles cités administratives (Lille, Rouen, etc.).

Les représentants **FO** ont souhaité à ce stade :
- faire un nouveau point d'étape à ce sujet, tant pour les agents que pour les usagers concernés,
- s'appuyer sur les retours d'expériences des rénovations/regroupements de sites administratifs, avant d'engager de nouveaux projets de réorganisation/déménagements/regroupements.

Un rapport d'information du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de la politique immobilière de l'État rendu public en novembre 2024 mentionne l'ampleur des projets de rénovation en cours :

- « Le plan de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants comportait 39 projets initiaux, actés en conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), dont deux ont été stoppés : les 37 autres projets sont en cours de réalisation. »

FO a demandé un calendrier actualisé des livraisons des cités administratives et sites multi-occupants.

- Les rapporteurs préconisent en outre que la gestion prévisionnelle des ressources humaines soit accompagnée d'un meilleur dialogue social en la matière :

« Les agents doivent être régulièrement associés aux réflexions portant sur des transformations immobilières impactant la qualité du travail. Il convient de réunir régulièrement l'instance de concertation des représentants du personnel. Un projet immobilier constitue une occasion importante d'amélioration des conditions de travail, il doit être avant tout un projet de service, adopté par la communauté de travail qu'il concerne. »

Afin d'avoir une information la plus large possible sur ces opérations qui affectent, et souvent dégradent, les conditions de travail des agents, nous avons posé à l'administration les questions suivantes, en vue de réponses qui seraient apportées lors de la prochaine réunion de l'instance :

- Qui fixe les règles d'organisation et de répartitions des bureaux dans les nouveaux sites ?
- D'autres lignes directrices que la circulaire Borne ont-elles été rédigées et transmises aux préfets et chefs de service ?

Si oui peut-on en avoir connaissance ?

- Quid des schémas directeurs immobiliers régionaux ? Quelle est l'instance compétente de représentation du personnel pour en avoir connaissance ?

- Les bureaux individuels sont-ils dans les nouveaux locaux réservés aux encadrants ?
- Le flex-office est-il la norme ou une initiative isolée de chefs de services ?

- Quelle prise en compte en amont de la finalisation des projets des demandes des représentants du personnel ?

- Des mesures de la satisfaction des agents et des usagers sont-elles réalisées dans les nouveaux locaux, dans les différents départements concernés par des projets immobiliers ?

Si oui, peut-on en avoir communication ?

Si non, cela est-il envisagé ?

- Quel retour d'expérience et mutualisation des retours d'expérience sur les nouvelles formes d'organisation du travail préconisées est-il fait ou pas ?

- Si cette mutualisation n'est pas réalisée, est-elle envisagée ?

Ce qui ressort des débats :

Sur l'insistance des représentants **FO** de pouvoir disposer des informations relatives à l'immobilier de l'État et les différentes évolutions de la gestion de certains sites – modifications de gestion qui passent sous les radars...- la DEPAFI nous apporte quelques précisions en instance quant à la suppression des comptes de commerce dans certains départements à compter du 1^{er} janvier 2026.

La DEPAFI et la DMATES ont œuvré conjointement pour recenser les frais de gestion des sites concernés. Chaque préfet a dû opter, en lien avec les conseils de cité administrative, pour des types de gestion qui leur semblaient les plus adaptés (internalisés, avec Agile - nouvel établissement public en charge de l'immobilier de l'État - ou mixte), la DIE s'engageant à prendre en charge les surcoûts au mieux la 1^{re} année. Par ailleurs, des transferts de personnels doivent intervenir au 1^{er} janvier 2026 et concernent le périmètre de la DGFIP vers le périmètre du nouveau gestionnaire. Ainsi, 23 cités administratives seront gérées de manière internalisée (impacts sur nos SGCD), 15 par les DDFIP, 15 par Agile et 4 par d'autres services, en général services occupants majoritaires des cités (rectorats, par exemple...)

L'administration nous a présenté un point d'étape sur les occupations des 2 cités administratives de Lille et Rouen et le projet de cité de Toulon, tous déjà évoqués dans cette instance. Les points saillants qui en ressortent :

Lille : projet d'ampleur présenté par le SG de la préfecture du Nord. 155 M€ pour un projet labellisé et qui fait figure de prouesse au niveau européen, mais qui après 18 mois d'occupation connaît déjà des dégradations et autres problématiques pour les usagers... Il n'existe pas de Commission Santé Sécurité de site malgré le souhait de certaines organisations syndicales (dont FO). Le représentant de la préfecture nous indique que le dialogue social avec les représentants du personnel des différentes administrations occupant le site est organisé deux fois par an ou lors d'échanges informels comme prévus ce jeudi 20/11. L'occasion pour les représentants **FO** locaux de faire remonter de nouveau les dysfonctionnements et les attentes d'amélioration pour les agents.

Toulon : projet de réhabilitation de 2 bâtiments qui accueilleront près de 1000 agents. Ce projet

a également été présenté par le SG de préfecture. Les études sont aujourd'hui finalisées par le SGCD, le référent « plan cité » ayant quitté ses fonctions.

La DDPP a emménagé dans ses nouveaux locaux en mars 2025 et les déménagements de la DDT et de la DDETS se dérouleront au cours de 2026. Des groupes de travail thématiques sont également conduits et des enveloppes budgétaires complémentaires ont été obtenues. La problématique amiante et l'ensemble des freins relatifs à la restauration, difficultés de stationnements, éloignements transports en commun... ont selon l'administration pu être levés. Quelques malfaçons sont déjà constatées suite à l'emménagement de la DDPP et sont gérées avec le préfet, présent sur les chantiers en cours. L'emménagement des services et des agents resteront à surveiller dans l'année à venir.

Pour **FO**, les ajustements et les évolutions positives de ces 2 projets sont à souligner grâce à la mobilisation des agents, aux actions locales intersyndicales des Organisations Syndicales représentatives et au signalement remonté par **FO DDI** dans cette instance.

Rouen : l'administration a fait un retour sur un projet qui avait été jugé exemplaire dans la mise en œuvre, tant en termes de besoins que de dialogue social (comité de suivi, AMO = DDT ...). Quelques points de vigilance sont néanmoins à suivre selon le directeur du SGCD : température de chauffage (19 °C) et confort thermique des agents, contrôles d'accès, équipements visio, WiFi, réservations de salles de réunions, boîtes à clé pour les véhicules de service... Là non plus, pas de formation spécialisée de site pour cette cité administrative, FS de site pourtant prévues par les textes.

FO DDI ne peut que déplorer et dénoncer l'absence de volonté de l'administration de créer des Formations spécialisées de site, qui est une possibilité prévue par le décret 2020-1427 quand plusieurs services dans un même immeuble ou dans un même ensemble d'immeubles sont soumis à un risque professionnel particulier qui le justifie.

Nous prenons note de l'annonce par la représentante de l'administration de la recherche d'un interlocuteur qui pourrait présenter à la F3SCT les lignes directrices prévalant lors des opérations relatives aux immeubles tertiaires de l'État : création de cités administratives, regroupements de services, déménagements, etc.

En conclusion, et en l'absence de toute évolution relative à la communication des projets concernant les agents des DDI, **FO** a exprimé sa

colère quant à cet immobilisme pour lesquels notre F3SCT DDI reste tenue à l'écart.

FO le rappelle, il est désormais nécessaire que les services de l'Etat compétents puissent être

présents à cette FS et que soient enfin pris en compte les besoins spécifiques des services de DDI et les conditions de travail et de vie des agents.

Point 3 Point sur le risque amiante bâtimentaire dans les DDI

De quoi parle-t-on ?

Lors de la réunion du 10 novembre 2022 du CHSCT des DDI, l'administration avait annoncé qu'un travail allait être entrepris avec les SGCD pour recenser les services des DDI disposant – ou pas – d'un Diagnostic Technique Amianté des locaux occupés par les agents des DDI. Cette obligation concerne les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997. Elle annonçait également l'envoi d'une note pour guider les services en matière de prévention du risque amiante dans les bâtiments des DDI.

Un point d'étape a été fait à l'occasion de la réunion de la F3SCT du 21 mars 2025. De nouveaux chiffres nous ont été communiqués à l'occasion de la réunion de ce jour.

Ce qui ressort des débats :

FO avait noté lors de la réunion du 21 mars dernier que les agents DDI avaient des bureaux répartis dans 1 259 bâtiments.

284 services n'ont à ce jour pas fait remonter d'informations au sujet de la réalisation du DTA.

Au regard des statistiques communiquées, **FO** a fait remonter ses constats et ses inquiétudes :

- Les travaux obligatoires prescrits non réalisés concernaient 1 service en mars. Aujourd'hui, cela concerne 8 services. Quelles sont les mesures de prévention prises pour les agents occupant ces services afin de leur éviter une exposition aux fibres d'amiante ?

- Le nombre de services dont les locaux contiennent de l'amiante, mais « sans risques » avec des précautions à prendre en cas de travaux, était, parmi les services ayant répondu à l'enquête, estimé à 276.

Cela concerne 263 services au 18 novembre.

Nous avons demandé à l'administration les raisons de cette baisse ? Par des déménagements dans des locaux construits après la prohibition de l'amiante, en 1997 ?

- Le diagnostic technique amiante était en cours de réalisation dans 228 bâtiments en mars, il l'est dans 418 services aujourd'hui. Une tendance positive si les DTA sont réalisés dans les délais les plus brefs possibles.

L'administration a précisé qu'une nouvelle DTA-thèque est mise en œuvre dans le cadre des

obligations des gestionnaires de l'immobilier de l'Etat. A cette fin, un module informatique (gratuit) est mis à disposition des gestionnaires pour assurer ce recensement. La DEPAFI est associée par la DIE et une réunion est prévue fin novembre 2025.

Nous apprenons également que les SGCD sont destinataires de fiches techniques thématiques en matière de prévention du risque amiante. **FO DDI** souhaite être destinataire de ces documents pour apporter le cas échéant des compléments utiles.

Il nous a été confirmé qu'en cas de nécessité de travaux relatifs à l'amiante (réalisation de repérages, etc.), le responsable de programmation immobilière (RPROG) délègue les crédits utiles à la réalisation de ces travaux de sécurisation.

Enfin, la DEPAFI et la DMATES vont mettre en œuvre :

- des webinaires thématiques dédiés à la gestion bâtimentaire et les obligations afférentes. Ils seront destinés à tous les gestionnaires immobiliers de l'ATE ;
- une boîte à outils est disponible sous Resana (espace collaboratif) et des appuis ponctuels de l'administration centrale et des ISST sont toujours possibles à la demande des services.

Pour **FO**, il est encore problématique de constater que nous n'avons pas de visibilité sur la prise en compte du risque amiante dans de nombreux services qui n'ont pas répondu au questionnaire.

FO demande que ce travail d'état des lieux du risque amiante bâtimentaire soit poursuivi et mené à son terme très rapidement, il en va de la santé des agents.

FO renouvelle sa demande de communication des notes de service sur les mesures de prévention à prendre dans les locaux construits avant 1997 et occupés par les agents, recensant les différentes situations à risques, qui sont, encore aujourd'hui, trop nombreuses.

FO enfin demande qu'un nouveau point soit fait dans quelques mois afin de s'assurer que tous les services ont pris les mesures nécessaires afin de prévenir ce risque tant pour les agents que pour les usagers fréquentant les bâtiments concernés.

Point 4 Point relatif à la santé et à la sécurité au travail des IPCSR

Présentation par la direction métier des mesures mises en œuvre pour la sécurisation et prévention des agressions des IPCSR. Les conditions de travail et chronométrage des examens font l'objet de groupes de travail et feront l'objet de restitutions courant 2026.

Des travaux sur des centres d'examens ou projets de nouveaux locaux sont à ce jour bien identifiés et font l'objet de suivi.

Par ailleurs, des audits quinquennaux feront également l'objet de restitutions par la DSR auprès des représentants du personnel.

Autres sujets remontés par **FO** relatifs aux risques liés à différents troubles médicaux dans son cahier de revendications (expositions aux ondes électro-magnétiques,...), le Dr FOULON évoque le besoin d'une éventuelle étude médicale, épidémiologique sur ces sujets. Une enquête sur des plaintes potentielles auprès de ses confrères fournit les 1^{ers} constats suivants :

- utilisation des tablettes : troubles musculosquelettiques, cervicaux et fatigues visuelles
- douleurs lombaires liées à la sédentarité et position assise, freinages brusques...
- risques d'agressions, conduites dangereuses (course folle citée...)
- risques épidémiologiques : lingettes désinfectantes, précautions diverses (port de masques, vaccination anti-grippale, aérations de l'habitat...) à préconiser...
- charge de travail élevée : à ce jour, ce facteur ne semble pas ressortir des plaintes des agents

auprès des médecins du travail mêmes le Dr Foulon explique que la cadence actuelle mériterait que des pauses plus régulières puissent être intégrées aux journées de travail.

FO remercie les interventions et présentations de l'administration et rappelle ses propos liminaires quant au suivi de la sécurité et de la santé des IPCSR qui ne doit pas être réduit aux agressions. Ces dernières ont certes baissé en 2025, au nombre de 14, ce sont toujours 14 de trop. **FO** souligne en effet que les propos du médecin préventeur présent en FS corroborent les risques portés par **FO** dans son document revendicatif. Des études ergonomiques et des formations spécifiques sont par ailleurs nécessaires au regard des conditions d'exercice de ce métier.

Au regard des nombreux risques confirmés et évoqués par les questionnements du Dr FOULON auprès de 12 de ses confrères, **FO** demande que soient pris en compte ces débuts de travaux et soient engagés des investigations complémentaires avec la direction métier, ce que la DRH cautionne en demandant que le Dr Foulon et la DSR prennent contact pour continuer à identifier les problématiques et proposer des solutions.

Au sujet d'autres problématiques évoquées en séance, des précisions sont apportées aux membres : dispositifs DATI en cours d'expérimentation (75, 69 et 13), échanges sur les équipements des véhicules et dotation en EPI qui nécessiteront là aussi quelques investigations complémentaires.

Point 5 Présentation de l'enquête flash baromètre social 2024 de l'ATE

Destinée à identifier les DDI s'étant appropriées les résultats du baromètre social 2024 de leur structure et celles ayant mis en œuvre un plan d'actions en conséquence, cette enquête flash n'est pas exhaustive à ce stade. Seuls 77 départements – soit SGCD – ont répondu et des DDI n'ont toujours rien engagé que ce soit en matière de présentation à leur FS, que d'information à leurs agents ou encore d'élaboration d'un plan d'actions. **FO** déplore ces résultats partiels et qui démontrent que tous les services et leurs instances locales ne se sont pas encore saisies de cet outil d'enquête relativement complet.

À la demande de **FO**, l'administration prend l'engagement de tenir la FS informée en continu sur la déclinaison des résultats de ce baromètre social.

FO rappelle que ce sont bien les directeurs de DDI les responsables de la mise en œuvre des documents de prévention et du respect des différentes obligations qui incombent aux employeurs ; **FO** le répète, ce sont les directeurs et non les SGCD... et par délégation leurs AP/CP dont les missions doivent être reconnues à leur juste mesure ; 0,20 ETP alloués en général dans une DDI, ce qui est bien insuffisant pour **FO** dans certaines structures et pour assurer certaines obligations !

Point 6 Point sur la campagne antigrippale

Des mesures de précaution sont à ce jour mises en œuvre, préconisations de la haute autorité de santé (HAS) pour se faire vacciner contre la grippe saisonnière, ce qui concerne plus particulièrement les personnels à risques, mais également exposés à des animaux.

En effet, dans un contexte d'épidémie de virus de l'Influenza aviaires et porcins, l'objectif est d'éviter le croisement de virus humains et animaliers.

Aussi, depuis cette année, ces personnels se voient proposés la gratuité de la vaccination

avec la diffusion de bons de vaccination aux personnels de DDPP, de DDETSPP, DRAAF, d'enseignement agricole... susceptibles d'aller au contact des animaux potentiellement malades. Il est également rappelé l'importance du port des équipements de protection individuels (EPI) par les personnels, surtout dans le cadre de la pandémie de l'influenza aviaire telle qu'on la connaît.

À noter que la campagne de vaccination antigrippale n'est plus systématiquement proposée aux agents en DDI, ce qui est très regrettable en termes de prévention en santé.

Point 7 Tableau de suivi des demandes

Ce point désormais régulier vise à s'assurer de la bonne prise en compte et/ou réalisation des demandes formulées par les représentants du personnel lors des réunions précédentes.

L'occasion pour **FO** de rappeler les engagements de l'administration sur un suivi et une information régulière de la FS sur les projets

immobiliers, l'avancement des travaux relatifs à la santé et la sécurité des IPCSR, notamment...

Parmi les engagements pris par l'administration, il nous est précisé qu'un point a bien été fait auprès de la préfecture du Cher suite à l'exercice d'intrusion dans les bâtiments de la DDT et DDETSPP qui a généré de lourdes conséquences sur la santé des agents.

Point 8 Tableau de suivi des signalements des représentants du personnel

De quoi parle-t-on ?

Ces signalements par les représentants nationaux relèvent de situations faisant l'objet de blocages du dialogue social au niveau local, voire de manquements remontés à leur niveau à la demande de représentants du personnel locaux. Les saisines de la DRH du MI sont contextualisés et documentés par les OS de la F3SCT pour trouver des réponses et/ou des solutions. Informés au fil de l'eau par la chargée de mission DDI, la F3SCT DDI prévoit un point systématique en séance.

Les positions de FO :

Si **FO** souligne le suivi assuré par le MI, elle rappelle qu'un mode de suivi plus inter-actif doit être désormais trouvé au regard de la multiplicité des signalements et des retours tardifs à la veille des F3SCT.

FO rappelle ses points de vigilance relatifs à ces situations :

- la teneur des retours de l'administration locale, insuffisants ou biaisés, ne correspondant pas toujours à la réalité de terrain.
- retours trop tardifs pour permettre des bilans d'étape avec les représentants locaux avant chaque FS ;
- l'urgence à traiter certaines situations de mal-être et de blocage durables ;
- l'attention collective à assurer vis-à-vis de représentants du personnel pouvant subir pressions et épuisements au regard de ces signalements, sans évoquer l'absence totale de reconnaissance de leur rôle d'élus locaux.

FO a évoqué quelques situations pour lesquelles sont attendues des actions concrètes et rapides de la DRH du MI et une mise au point des attentes des représentants locaux.

FO appelle les représentants locaux exposés à des situations semblables à se rapprocher des représentants en FS ou CSA des DDI et à ne pas rester seuls !

Point 9 Calendrier prévisionnel 2026

L'administration nous informe des propositions de dates pour les instances 2026.

F3SCT n°1	23/03/26
F3SCT n°2	02/06/26
F3SCT n°3	30/09/26

En ce qui concerne les groupes de travail relatifs à la mise en œuvre de notre feuille de route, la DRH nous propose des journées entières. **FO** demande des précisions de méthode et les thématiques à travailler au cours de ce dernier semestre.

FO rappelle que la présence et la mobilisation des ministères de l'ATE est indispensable. Enfin, la DRH s'engage à transmettre aux

représentants du personnel les documents de travail correspondants et ce, en amont des réunions.

Questions diverses portées par FO

• Amélioration/harmonisation de l'action sociale en matière de restauration

Suite à la demande de **FO** lors du CSA du 6 novembre dernier, la mission d'inspection (IGA) relative à la restauration collective s'est rapprochée de la secrétaire de la FS DDI pour organiser ses rencontres avec les OS représentatives en FS DDI.

La DRH s'engage à réunir les instances DDI sur ce sujet à la suite de la remise du rapport de l'IGA.

• Déploiement de l'intelligence artificielle : quid en DDI ?

Les représentants **FO** avaient déjà évoqué ce sujet dans le cadre de leurs propos liminaires de la précédente FS des DDI, sans que l'administration ne relève ce point. Nous avons donc demandé à ce que notre FS se saisisse de cette thématique. Utilisation, manière de déployer l'IA , protection des données... des réflexions sont bel et bien menées par l'administration sur cette technologie comme nous le confirme la DRH... et comme le dénonce **FO**, en dépit de toute information des instances de dialogue social ou d'études d'impact particulières sur les conditions de travail et d'exercice des missions des agents en DDI (ni daucun autre périmètre d'ailleurs...). La DRH propose donc d'inscrire ce sujet en point d'information à l'ordre du jour de la prochaine FS en présence de la DTNUM et de la personne ne charge de l'IA au sein de... la DRH du MI.

Vos représentants FO à la FS DDI :

Titulaires :

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 63
Lionel MARTINON, DDETS 26
Joël CANGE, DDTM 59

Suppléants :

Damien MASCARAS, DDTM 44
Gisèle VIMONT, DDT 03
Nicolas MONNERET, DDETS 56

Expertes : Soizic BLOT – DDPP 35 et Laure JEANNIN – DDPP 44

